



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 87845

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les suppressions de poste dans l'éducation nationale. À l'heure où des milliers d'enfants et de jeunes ont fait leur rentrée, la suppression de 16 000 suppressions de postes pose la question des conditions dans lesquelles ils vont être accueillis. Cette politique pose également la question des conditions de travail des enseignants, qui sont confrontés à des classes surchargées, sans oublier le sort des jeunes enseignants stagiaires qui se retrouvent seuls face aux élèves sans avoir reçu la moindre formation pédagogique. Ces conditions d'enseignement sont indignes de notre pays. À ce titre, il lui demande de bien vouloir mener une politique opposée à celle actuellement menée, afin de construire l'avenir de la Nation.

### Texte de la réponse

Le budget de l'éducation nationale présente une évolution de 1,6 % par rapport à la loi de finances pour 2009. Ce taux de progression, supérieur à celui du budget de l'État, témoigne de l'effort du gouvernement en faveur de l'éducation nationale et de la priorité qu'il accorde à la réussite de chaque élève. Par ailleurs, si 16 000 suppressions d'emplois sont effectivement prévues en loi de finances, il s'agit essentiellement d'emplois de stagiaires affectés en IUFM. Aussi, le nombre d'enseignants affectés dans les écoles et les établissements scolaires sera-t-il globalement maintenu, et même renforcé dans les établissements en zones défavorisées. Ainsi, le budget pour 2010 permet d'adapter les moyens aux besoins de la façon la plus efficace, dans le sens d'une gestion modernisée de notre système éducatif. Pour l'examen du projet de loi de Finances 2011, je m'attache à présenter un budget qui contribuera à la fois à respecter les objectifs d'économie fixés par le Président de la République et à garantir la qualité et l'amélioration du système éducatif. Le rapport de la Cour des comptes de mai 2010, « L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves » a dressé un constat objectif de notre école. Il nous encourage à optimiser nos dispositifs, en faisant mieux sans pour autant constamment augmenter notre budget. Il nous faut veiller à une redistribution des aides là où elles sont les plus nécessaires, car c'est le moyen fondamental pour mettre en oeuvre une réelle égalité des chances. 2 802 emplois d'enseignants sont créés à la rentrée 2010. Dans le premier degré public, les emplois d'enseignants augmentent de 2 182. Ils permettent de faire face à l'évolution de la démographie et d'améliorer les aspects qualitatifs de la politique éducative. Dans le second degré public, les moyens affectés aux établissements situés dans les zones particulièrement défavorisées sur le plan socio-économique augmentent de 144 emplois. Par ailleurs, entre les rentrées 2008 et 2009, il y a lieu de noter que le nombre moyen d'élèves par division (E/D), tous niveaux du second degré public confondus, est resté stable au niveau national (métro + DOM) à 23,9 les suppressions d'emplois n'ayant pas dégradé les taux d'encadrement). Enfin, la LFI 2010 accompagne la poursuite de la mise en oeuvre des politiques éducatives tant au niveau de l'école élémentaire, du collège que dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle au lycée, avec notamment : de nouveaux services offerts aux élèves (tels que l'accompagnement éducatif) ; une plus grande autonomie des établissements qui doit profiter aux élèves (lycée professionnel et lycée d'enseignement général et technique) ; un meilleur accompagnement des élèves (personnalisation des aides au bénéfice des élèves qui rencontrent le plus de

difficultés, stages de remise à niveau, parcours de découverte des métiers et des formations, meilleure orientation, stages passerelles, lutte contre le décrochage et l'absentéisme, offre d'internat). Par ailleurs, s'agissant de l'accompagnement pédagogique des enseignants stagiaires, divers dispositifs sont à présent disponibles : l'espace en ligne « Tenue de classe », ouvert depuis le 25 août 2010, qui guide les enseignants du premier et du second degrés pendant leur année de stage et apporte des réponses aux difficultés rencontrées dans certaines situations d'enseignement. De même des outils de formation en ligne les accompagnent dans leurs premiers pas en classe ; l'accompagnement sur le terrain et à distance : tout au long de l'année, l'enseignant stagiaire est accompagné par un tuteur ; les académies proposent une offre de formation complémentaire. Des formations ciblées sur la conduite de classe sont prévues et un réseau national de formateurs interviendra dans l'année ; un DVD, « La classe côté professeur » est distribué à chaque enseignant stagiaire depuis la rentrée 2010. Il est réalisé en deux versions : une pour le premier degré et une pour le second degré. Les vidéos qu'il contient sont aussi en ligne sur l'espace « Tenue de classe » cité plus haut ; L'INRP propose aussi une plate-forme de ressources, « Neopass@ction » contenant des extraits vidéos, des témoignages, des points de vue, un point sur les apports de la recherche. Cette offre est accessible à partir de l'espace « Tenue de classe ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87845

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2010, page 9866

**Réponse publiée le :** 4 janvier 2011, page 64